

Assemblée générale du 29 septembre 2008

Le Président Jean Marie DAILLET, après avoir salué et remercié les 30 participants, leur signale que cette assemblée générale aura plusieurs décisions importantes à prendre.

Le Secrétaire général et trésorier, Bruno COIRATON, annonce dans son rapport moral la réorganisation du bureau et la nécessité d'orientations claires. Après avoir remis au président sa démission, le Secrétaire général propose d'accepter la nomination d'Anne - Marie CATHERIN, comme Secrétaire Générale.

Le nombre d'adhérents, pour des raisons démographiques compréhensibles, a diminué, ce qui entraîne, une baisse des cotisations. Mais l'arrivée d'une nouvelle génération de seniors, les anciens du CDS, de l'UDF, des amis de Robert Buron ou de Philippe Farine, des centristes du Sénat, les anciens du Parlement européen, pourrait compenser le déclin démographique des anciens du MRP. Nous saluons avec plaisir, la présence de Bernard Fosset, qui souhaite perpétuer la mémoire de son père, André Fosset, militant MRP de la première heure, sénateur et ministre. D'autres descendants de nos amis pourraient nous rejoindre.

Le Secrétaire général remercie vivement Jacques PARINI, mémorialiste et historien de l'époque du MRP, qui fait revivre depuis 14 ans, dans les 4 numéros annuels de notre journal : « Le MRP vous parle », la vie du groupe à l'Assemblée nationale, qu'il a connu comme rédacteur et témoin privilégié, à partir des archives qu'il a su conserver.

Il remercie également Jean HOUOT qui a pris en charge avec assiduité et compétence l'exploitation, la mise à jour, et l'actualisation du site Internet de l'Amicale : www.amicalemrp.org, sur lequel ont été inclus, en plus des autres rubriques, les couvertures des 50 derniers numéros de notre journal.

Le site est consulté par environ 500 personnes par mois. J. Houot demande aux participants d'apporter de la matière pour le site. Merci de nous signaler des personnes qui pourraient apporter leur témoignage.

Depuis 40 ans, l'amicale existe toujours, avec des locaux, un journal, un site Internet, des adhérents, un carnet d'adresses et quelques fonds. Elle doit donc continuer à fonctionner, à se faire connaître et participer au débat d'idées de notre société.

La secrétaire à temps partiel, dont l'activité consistait exclusivement en la frappe du journal, vient de prendre sa retraite. Donc nous n'avons plus de personnel salarié, qui même à temps très partiel occasionnait un gros travail administratif, fiscal, avec de nombreuses déclarations à faire dans les temps.

Madame Christiane LENABOUR, contrôleur financier, approuve les comptes annuels présentés par B. Coiraton qui la remercie.

Comme le déficit se creuse chaque année, le trésorier demande d'alléger les dépenses. Pour cela il propose :

1. De ne pas engager de nouvelle secrétaire
2. De continuer à diffuser le travail de Jacques PARINI, peut être sous une autre forme, en tous cas dans le but de parachever l'histoire parlementaire du MRP, jusqu'à l'avènement de la 5^{ème} République.
 - En la faisant paraître sur notre site Internet
 - En mettant à l'étude, la publication d'une plaquette annuelle qui serait adressée à nos cotisants
3. De sortir un bulletin de liaison de quelques feuilles, 3 fois par an, qui serait préparé par un comité de rédaction coordonné par la secrétaire générale, envoyé au adhérents et parallèlement mis sur le site Internet.
4. De mettre en place un groupe de réflexion qui s'attacherait à faire fructifier le capital de valeurs du MRP, avec tout notre potentiel intellectuel, historique et politique.
5. D'organiser une activité annuelle à laquelle seraient invités nos cotisants et amis :
 - Colloque, déjeuner débat, voyage, journée d'études par exemple à l'occasion des élections européennes.
 - Contacts avec nos amis proches de la Démocratie Chrétienne
 - Aller à la rencontre des régions où nos élus locaux étaient nombreux : Recueillir des témoignages (par exemple en Haute Savoie, Bretagne, Alsace.)

La cotisation restera indépendante du journal. Elle est maintenue globalement à 35 euros.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité moins une voix.

La séance est levée à 16h 30